

CANTINE GARDERIE (midi, sieste) - FICHE DE RENSEIGNEMENTS – Année scolaire 2022-2023

Si votre (vos) enfant(s) doi(ven)t prendre au moins un repas à la cantine ou s'il(s) doi(ven)t se rendre à la garderie de la pause méridienne ou sieste, veuillez **impérativement compléter la fiche suivante et la retourner avant le 29 juillet 2022** à la Mairie, dans la boîte aux lettres ou par mail (mairie.perrier.63@wanadoo.fr).

Vous devez nous **avertir en cas de changement en cours d'année** (adresse, téléphone, mail...).

*ELEVES

NOM	Prénom	Date naissance	Sexe M / F	Classe	Allergies
-					
-					
-					

*PERSONNES RESPONSABLES DE L'ELEVE

NOM Prénom Date de naissance	Adresse	Téléphone (1 minimum*) pour vous joindre rapidement
*Père : *né le :	*	Domicile : Travail : Portable :
*Mère : *née le :	* (si différente)	Domicile : Travail : Portable :

Bien noter au moins un numéro de téléphone joignable en permanence et le souligner.

* Si parents séparés : **personne à facturer** : Père Mère Autre : (préciser) :
(cocher la case)

Autre(s) personne(s) à contacter en cas d'urgence (nom + tél) :

Autre(s) personne(s) autorisée(s) à récupérer le (ou les) enfant(s) à la cantine et à la garderie (nom, prénom, téléphone) :

Médecin traitant : **Tél** :

***PAI** : Un Projet d'Accueil Individualisé a-t-il été mis en place ? OUI NON.

***Assurance scolaire comprenant l'extension extra-scolaire (à joindre impérativement)** : N°

Adresse :

***Adresse mail** :@.....

*Je soussigné(e)

- reconnais avoir pris connaissance du règlement de la cantine et certifie exact les renseignements portés ci-dessus.

- autorise la Mairie à me contacter par mail pour toutes affaires concernant la cantine (menus, commandes, grèves, informations diverses ...).

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille. Les frais engagés (médicaux, pharmaceutiques, transports) seront réglés par la famille.

*Fait à le

*Signature

INSCRIPTIONS SEMAINE de la RENTREE de SEPTEMBRE 2022

Votre (vos) enfant(s) mangera(ont) (cocher les cases) :

jeudi 1^{er} vendredi 2 (sem 35)

lundi 5 mardi 6 jeudi 8 vendredi 9 (sem 36).

Tous les jours toute l'année

ou préciser : (tous les jours semaines paires, tous les mardis, ... par exemple)

.....
.....
.....

Aucune modification ne sera possible après :

jeudi 25/08/2022 - 8h00 pour la semaine 35 et jeudi 01/09/22 - 8h00 pour la semaine 36

N'oubliez pas de commander uniquement sur le téléphone portable réservé à cet effet (06-33-89-64-14) pour les semaines suivantes (si commande non effectuée et/ou non régulière).

Vous pouvez indiquer vos commentaires (inscriptions régulière, mois de septembre, ...) ci-dessous :

.....
.....
.....
.....

La Mairie de PERRIER agissant en tant que Responsable de traitement, traite les données collectées dans ce formulaire pour assurer le bon fonctionnement du Péri-scolaire/de la Cantine, prévenir lors d'un incident et établir la facturation. La base légale du traitement est l'exécution contractuelle. Les données ne seront conservées que durant la période de suivi de l'enfant et/ou durant la période de scolarisation de l'enfant. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires concernés par le traitement, et légalement habilités. Les données ne seront pas transférées en dehors de l'Union européenne.

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018, vous pouvez accéder aux données vous concernant, et demander leur rectification ou leur effacement sous certaines conditions.

Vous pouvez également obtenir la limitation du traitement de ces données ou vous opposer à ce traitement pour un motif légitime. Vous pouvez exercer ces droits directement auprès du responsable de traitement, ou de son Délégué à la protection des données à l'adresse :

mairie.perrier.63@orange.fr

Si après nous avoir contactés, vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

(* Toutes les données de ce formulaire précédées d'un astérisque sont obligatoires. Les autres champs ne sont pas obligatoires, ne serviront qu'à compléter la demande et ont pour seul objectif de préciser les réponses.